Image not found or type unknown

Obligations de travaux !! Indemnitées ?

Par **sky26**, le **15/09/2012** à **10:59**

Bonjour,

Actuellement locataires, mon propriétaire vas faire des travaux de réparations occasionnés par un vice de constructions.

Je pensais pouvoir repousser jusau'a l'année prochaine lorsque je déménagerais mais son avocat me stipule que j'ai dans l'obligation de laisser libre accès à l'appart.

Devant prendre des congés sans soldes lors de ces travaux ai-je droit à des indemnités?

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **15/09/2012** à **12:21**

Bonjour,
Vous pourrez demander une baisse de loyer si les travaux durent plus de 40 jours.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés